

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois . . . 14 » 16 »
 trois mois . . . 7 » 8 »

DES INSERTIONS.
 5 lignes fl. 1.50 (timbre
 en sus)
 au-dessus, par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
 à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
 derrière le *Prinsgracht*, *Noordstijl*
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
Spuij, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction *Frans de port*.

LA HAYE, 1^{er} Juin.

est arrivé aujourd'hui à deux heures et demie en par-

de la quatrième section du chemin de fer

de la ligne ferrée qui devait réunir nos deux plus

commerçantes est enfin terminée, et l'ouverture

en a eu lieu hier, ainsi qu'il avait été annoncé.

l'exécution de cette entreprise n'a-t-elle pas

constante opposition n'a-t-elle

et combien de fois n'a-t-elle pas rencontré les

lui suscitait à chaque instant l'intérêt particulier!

On avait dit que la Société néerlandaise du chemin de fer

de zèle et d'efforts à mesure qu'elle approchait du

une fermeté de résolution, une énergie, une pru-

communes pour résister à tant d'obstacles sans cesse

l'administration les a tous surmontés. Le conseil

on, assisté du président de la Société, M. Serrurier,

meilleur directeur des travaux, M. Conrad, ont com-

plé et accompli cette importante entreprise, et les

qui doivent résulter pour la prospérité du commerce

de la réunion de nos deux grandes villes com-

ont des titres incontestables à la reconnaissance de

la récompense des travaux assidus que la Société néer-

le chemin de fer a poursuivis si longtemps.

à 11 heures du matin, sitôt après l'arrivée du

Amsterdam, S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas,

de son aide-de-camp, Son Exc. le ministre de la

vers hauts fonctionnaires de l'Etat, des membres des

anciens de la Hollande Méridionale et Septentrionale,

maîtres ou membres des régences d'Amsterdam,

de La Haye, des employés supérieurs de l'adminis-

placé sur un piédestal recouvert de velours rouge; au dessus du buste étaient suspendues les armes des villes d'Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Schiedam, Delft, Leide et Harlem, réunies par le lien du commerce.

Le déjeuner dînatoire a eu lieu à 2 heures et demie. Parmi les personnes invitées se trouvait un grand nombre de dames de Rotterdam et des villes environnantes. Le président, répondant au désir exprimé par le bourgmestre, a ouvert le repas de cette fête par un toast en l'honneur du Roi dont l'active sollicitude concourt si puissamment au développement des intérêts généraux. D'autres toasts ont été aussi proposés en l'honneur de S. M. la Reine, de S. A. R. le Prince Henri présent à cette fête; et de S. A. R. le Prince d'Orange. D'autres toasts ont été bus à la prospérité du commerce et de l'industrie, à celle de nos colonies, et en l'honneur de la régence de Rotterdam à laquelle on devait une fête qui pour l'éclat et l'élégance avait répondu à l'attente générale. Cette fête s'est terminée par un toast proposé par S. A. R. le Prince Henri, au bonheur et à la prospérité de la patrie.

A sept heures S. A. R. le Prince Henri et toutes les personnes venues pour assister à cette fête sont partis pour La Haye dans le même ordre et par le même convoi, et au milieu des acclamations de la foule.

Le chemin de fer de La Haye à Rotterdam sera définitivement livré à la circulation du public jeudi prochain.

Le Roi, par arrêté du 30 mai, a conféré la croix de chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais à M. le docteur G. Raupp de Bergeyk, membre de la commission médicaux de la province de Brabant-septentrional.

S. A. R. le Prince Alexandre des Pays-Bas est arrivé hier en cette ville, venant du Loo.

Le 28 mai, au soir, il y a eu grand concert au palais Buckingham, à Londres. Tous les premiers artistes des deux théâtres italiens, MMmes Grisi, Lind, Alboni, MM. Mario, Tamburini, Lablache, Standigl ont chanté à ce concert. Rarement on a vu une pareille réunion de talents; rarement aussi un auditoire plus illustre. La reine douairière, la duchesse de Kent, la duchesse de Gloucester, la duchesse et le prince George de Cambridge, le grand-duc Constantin de Russie, le prince et la princesse héréditaires de Saxe-Weimar-Eisenach, le prince héréditaire de Lucques, le prince de Leiningen, les membres du corps diplomatique, les membres du cabinet, les lords, les lords de la couronne, trois archevêques, sept évêques, les députés des communes, toutes les notabilités de l'aristocratie britannique faisaient partie de ce cercle d'élite. Après le concert un souper somptueux a été servi dans la salle à manger de gala.

Le monde savant aura vu avec satisfaction dans le *Moniteur Universel*, que parmi les nominations des membres de la Légion d'Honneur, S. M. le roi des Français a compris le célèbre philologue allemand, Fr. Seebode, déjà chevalier de plusieurs ordres, conseiller du gouvernement de S. A. S. le duc régnant de Nassau, membre ordinaire du gouvernement ducal pour toutes les branches de l'instruction publique, et membre des principales académies de l'Europe.

Cet acte de munificence royale en faveur du Nestor de la littérature allemande, prouve de nouveau qu'en France aussi on sait rendre justice au vrai mérite, quelle que soit la contrée où il se rencontre.

Mlle Rachel, la célèbre tragédienne, qui s'est embarquée hier à Anvers, à bord du bateau à vapeur de Rotterdam le *Willem II*, est arrivée à La Haye, où elle joue ce soir dans *Horace*.

Les séances du parlement britannique viennent de reprendre leurs cours, mais l'époque de la dissolution de la chambre des communes paraît déterminée; jusqu'à la fin de juin, les débats se traîneront péniblement sans aucun intérêt.

Le *Times* fait remarquer que l'on voit se multiplier en Angleterre les symptômes précurseurs d'un parlement qui est près d'expirer. Partout de nouvelles adresses aux bourgs électoraux, de nouvelles rumeurs, de nouvelles conjectures; partout des émissaires qui tâtent le terrain électoral et glissent quelques mots en faveur de tel ou tel candidat.

« Il y a six ans maintenant, continue le *Times*, que les électeurs de la Grande-Bretagne choisirent un parlement dont la majorité avait promis et se trouvait en mesure de défendre la protection.

« Puis vint le coup de tonnerre de février 1846 (les réformes de Peel), et la majorité protectionniste de 1841 devint une majorité en faveur de la liberté commerciale. Ceux-là même qui avaient été envoyés sur les bancs de la chambre pour soutenir les lois des céréales, les détruisirent de fond en comble ou peu s'en faut.

« Quelques mois de disette suffirent, d'ailleurs, pour renverser ce qu'ils en avaient laissé subsister; et il y a déjà plusieurs mois qu'il n'existe plus de droit sur l'importation des grains. M. d'Israéli lui-même, ce champion infatigable de la protection; dans son adresse au district agricole de Bucks, dont il tient son mandat, tout en protestant contre les changements introduits dans la législation sur les céréales, déclare qu'il ne tentera pas de faire revenir le parlement sur le fait accompli. C'est que M. d'Israéli a du moins le bon esprit de comprendre le caractère et les exigences de son siècle.

« D'ailleurs, M. d'Israéli doit sentir qu'en présence d'une disette, et avec l'Irlande sur les bras, la situation du gouvernement anglais, sous l'empire des anciennes lois des céréales, n'eût pas été tenable. Cette aris-

toeratie territoriale, idole politique qu'adore M. d'Israéli, eût été maudite comme la cause première de la famine; et l'on peut dire qu'elle a échappé à un grand danger, par le rappel des lois en question.

« Un tarif libéral ouvre, en temps de disette, les ports du pays aux récoltes étrangères; en temps d'abondance, au commerce du monde entier. Ce résultat est le plus désirable, n'en déplaise à M. d'Israéli et au colonel Sibthorp. »

L'amiral Napier attend toujours pour mettre à la voile de Portsmouth les ordres de Londres; et l'on attend à Londres les nouvelles de Lisbonne. D'ailleurs une force navale imposante est réunie sous les ordres de cet officier.

Voici d'après le *Times* les bâtiments qui formeront l'escadre placée sous les ordres du contre-amiral Napier pour se rendre dans la Méditerranée ou sur les côtes du Portugal s'il y a lieu. Le *St-Vincent* de 120, pavillon amiral; le *Howe* de 120, le *Caledonia* et le *Trafalgar* aussi de 120, la *Reine* de 110, la *Vengeance* et le *Canope* de 84, le *Superbe* de 80, l'*Amphion* de 36, le *Nautilus* de 10. Huit frégates et une corvette à vapeur de la force de 200 à 300 chevaux. Le *Trafalgar*, le *Canope* et le *Superbe* se trouvent déjà à Lisbonne.

La reine d'Espagne a fait sa rentrée à Madrid; mais le roi est encore au Pardo; rien n'a confirmé le bruit qui avait couru sur l'intention qu'aurait eue la reine d'aller surprendre son époux, pour le ramener avec elle dans la capitale. On parle au contraire de nouveau d'un prochain changement de ministères; nous y voyons un indice de l'impossibilité dans laquelle se trouve le cabinet de se maintenir en harmonie avec les volontés de la reine. Les troupes espagnoles doivent avoir reçu l'ordre d'envahir le Portugal.

Par l'*Emilia*, arrivé la nuit du 27 mai à Liverpool, on a des nouvelles de Rio-Janeiro jusqu'au 6 avril. Elles n'apprennent rien de nouveau. L'empereur venait de partir pour une excursion dans le nord du Brésil.

Dés avis de Montevideo, reçus à Rio, annoncent le détachement des troupes d'Oribe a pris possession à une arête d'un fort situé sur le territoire brésilien. Quoique cette agression ait eu lieu seulement dans le but d'intercepter les convois qui prennent cette route pour se rendre à Montevideo, on craignait cependant à Rio qu'une rupture ne s'ensuivit entre le gouvernement brésilien et Rosas.

On lit dans le *Times*: Les nouvelles suivantes ont été affichées à la bourse de Liverpool:

Rio-Janeiro, le 5 avril.

« Des avis de Montevideo annoncent qu'Oribe s'est emparé d'un fort situé sur le territoire brésilien. Bien que cet acte d'agression n'ait eu pour objet, à ce que l'on croit, que d'empêcher que l'ennemi ne reçût de ce côté de nouvelles provisions, on craignait cependant qu'il ne s'en suivit une rupture entre Rosas et le gouvernement brésilien. Le différend entre le ministre des Etats-Unis à Rio et les autorités brésiiliennes a été arrangé à l'amiable. »

Le bruit court que, malgré l'énorme réduction proposée par la commission du budget sur les crédits extraordinaires des travaux publics, le gouvernement français compte demander aux chambres l'autorisation de contracter un emprunt. A en croire cependant l'*Union Monarchique*, le cabinet préférerait que l'initiative ne vint pas de lui. C'est pour ce motif qu'il aurait présenté le projet de loi portant que la valeur des bons royaux à émettre pour 1847 sera portée de 210 millions, chiffre fixé au budget, à la somme de 275 millions, afin d'amener la commission du budget à demander elle-même l'emprunt dont il a reconnu la nécessité.

D'après une correspondance adressée de Constantinople à la *Gazette d'Augsbourg*, M. Coletti aurait répondu à la note de la Russie et à celle de l'Angleterre, que la Grèce étant un pays indépendant, les puissances étrangères n'ont pas le droit de se mêler de ses affaires.

Le *Times* publie des correspondances du Levant dans lesquelles on représente le commerce grec comme très-irrité contre M. Coletti, à cause des pertes dont ce commerce est menacé par le différend avec la Turquie. On jugera de l'importance des relations commerciales entre la Grèce et l'empire ottoman, par ce fait qu'il conste du relevé officiel des navires qui ont passé les Dardanelles en 1846, que sur un chiffre total de 6,730 bâtiments, 2,553 étaient grecs, 867 russes, 864 sardes, 797 autrichiens, 752 anglais, 242 italiens, 189 français, et 175 de tous les autres pavillons réunis. — Le nombre des vaisseaux grecs surpasse dès lors dans cette énumération celui des vaisseaux russes, anglais et autrichiens réunis, et il forme à lui seul plus des 3/5 du chiffre total des navires de Russie, de Sardaigne, d'Autriche, d'Angleterre, des îles Ionniennes, et de France, ensemble.

On a reçu à Malte des nouvelles de l'Inde; mais elles n'offrent aucun intérêt.

On parle du départ de lord Hardinge pour le mois d'octobre.

Le Punjab est parfaitement tranquille; il y a eu un tremblement de terre et de grandes pluies qui ont amélioré le climat.

Goulab-Sing a établi le monopole de l'opium et du tabac à Cashmere.

Il y a eu des troubles à Oudh; les résidents anglais dans les Etats rajpoot ont mis fin à l'usage de brûler les veuves et de tuer les enfants du sexe féminin.

arrivé aujourd'hui à deux heures et demie en par-

de la quatrième section du chemin de fer

de la ligne ferrée qui devait réunir nos deux plus

commerçantes est enfin terminée, et l'ouverture

en a eu lieu hier, ainsi qu'il avait été annoncé.

l'exécution de cette entreprise n'a-t-elle pas

constante opposition n'a-t-elle

et combien de fois n'a-t-elle pas rencontré les

lui suscitait à chaque instant l'intérêt particulier!

On avait dit que la Société néerlandaise du chemin de fer

de zèle et d'efforts à mesure qu'elle approchait du

une fermeté de résolution, une énergie, une pru-

communes pour résister à tant d'obstacles sans cesse

l'administration les a tous surmontés. Le conseil

on, assisté du président de la Société, M. Serrurier,

meilleur directeur des travaux, M. Conrad, ont com-

plé et accompli cette importante entreprise, et les

qui doivent résulter pour la prospérité du commerce

de la réunion de nos deux grandes villes com-

ont des titres incontestables à la reconnaissance de

la récompense des travaux assidus que la Société néer-

le chemin de fer a poursuivis si longtemps.

à 11 heures du matin, sitôt après l'arrivée du

Amsterdam, S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas,

de son aide-de-camp, Son Exc. le ministre de la

vers hauts fonctionnaires de l'Etat, des membres des

anciens de la Hollande Méridionale et Septentrionale,

maîtres ou membres des régences d'Amsterdam,

de La Haye, des employés supérieurs de l'adminis-

tration du chemin de fer et les personnes

de cette solennité, se trouveront réunis à la station de

S. A. R. et les divers hauts fonctionnaires de l'Etat, pri-

mentement place dans les voitures qui leur avaient été

autres personnes invitées se placèrent dans les

second convoi. Le signal du départ fut donné à

et quart, M. l'ingénieur Conrad prit place sur la lo-

le convoi partit de La Haye au milieu des acclama-

de foule réunie à la station et rangée le long de la route.

de Delft, il fut accueilli par une salve d'artillerie et

maître de cette ville prit place dans une des voitures du

Schiedam, le corps des musiciens de la garde commu-

beata l'air national, à l'arrivée du convoi que saluèrent

de la foule. Le bourgmestre de Schiedam et plusieurs

du conseil de cette ville se placèrent dans les voitures

du convoi continua sa route sans interruption jusqu'à Rotter-

de sa destination.

placement près de Rotterdam avait été décoré avec

et élégance. Le bâtiment provisoire de la station

de guirlandes de verdure et de drapeaux, des mas-

des et des pyramides de fleurs formaient un coup-

de d'œil brillant et une inscription ainsi conçue:

XXXI MAI MDCCCLVII

AMSTERDAM ET ROTTERDAM

RÉUNIS

LE PREMIER CHEMIN DE FER CONSTRUIT DANS LES PAYS-BAS,

placée devant le bâtiment provisoire de la station. En

de la station se trouvait un orchestre orné du chiffre du

et des armes de la ville de Rotterdam, et des deux côtés de

on avait dressé deux tentes pour recevoir les per-

sonnes invitées.

Les signaux eurent annoncé le départ du convoi de

de La Haye, le corps des musiciens de la garde com-

Rotterdam se plaça dans l'orchestre et le bourgmest-

les habitants et une commission du conseil de la ville de

Rotterdam, ainsi que les employés supérieurs et les personnes

invitées, se rendirent au bâtiment de la station.

vers midi, dès qu'on eut en vue le convoi extraordinaire, un

peau fut hissé au sommet de la tour de la grande église. On

arriver d'abord en éclaireur la locomotive *Amsterdam*; en-

à midi précis, la locomotive *Rotterdam* suivie de six voi-

tes, et immédiatement après, en éclaireur, la locomotive

Harlem et la locomotive *Harlem* suivie de sept voitures.

bourgmestre et les membres du conseil de Rotterdam atten-

S. A. R. le Prince Henri des Pays-Bas qui a été reçu et

menté par les membres de la direction du chemin de fer

néerlandais.

Après cette réception, la musique de la garde communale a

exécuté divers morceaux d'harmonie et S. A. R. a inspecté les

travaux de cette partie du chemin de fer.

Le déjeuner dînatoire de 250 couverts avait été préparé par

la régence de Rotterdam dans la grande salle de la

harmonie, qui à cet effet avait été décorée avec goût

à l'extrémité de la salle se trouvait le buste du Roi

Le gouvernement français a reçu des rapports du maréchal Bugeaud sur ses dernières opérations. Ils sont datés des 17 et 18 mai. Les tribus de la Kabylie, contre lesquelles l'expédition était dirigée, ont fait leur soumission sans combattre, sauf la grande et puissante tribu des Beni-Abbès, dont une seule fraction, celle de Bou-Djelil, s'est présentée au camp du maréchal Bugeaud. Les sept autres fractions de cette tribu se sont décidées à la guerre.

Elles vinrent attaquer le camp français pendant la nuit du 15, et les soldats eurent à subir une fusillade de cinq heures. Les Français n'eurent qu'un petit nombre de blessés et un tué, dit le rapport.

Le lendemain 16, le maréchal Bugeaud tourna la ligne des rochers sur lesquels se trouvaient les rassemblements kabyles. Il fit attaquer les différentes positions occupées par les ennemis. Elles furent enlevées avec une grande bravoure par les soldats, qui restèrent maîtres de tous les villages situés sur les rochers.

Après ce succès, le chef le plus influent des Beni-Abbès, qui se nomme Ammon-Tahar, vint trouver le maréchal et lui déclara que cette tribu était prête à la soumission. Il n'y eut pas d'autres combats. Le rapport déclare que les Français ont eu 57 hommes tués ou blessés; parmi ces derniers, 5 officiers.

Le maréchal Bugeaud dit en terminant :

« J'ai obtenu la soumission complète des Beni-Abbès, que j'ai placés sous l'autorité du khalifa de la Medjana, Sid-Hamet-ben-Mohamet el-Mokrani, dont la famille a été vénérée très anciennement par cette grande tribu; j'ai nommé et investi les cheiks, grands et petits; j'ai réglé l'impôt de cette tribu à 50,000 fr. par an, versés en deux parts, l'une en mai, l'autre en août. Mais en considération des pertes qu'elle a faites dans la journée du 16, je l'ai dispensé d'impôts pour cette année.

« J'ai obtenu en même temps la soumission de la petite tribu des Beni-Mellikench. Je lui ai nommé ses chefs et j'ai fixé son impôt à 2,200 fr. qu'elle payera dès cette année.

« Les Arabes qui m'entourent disent que le général Bugeaud a obtenu la soumission des Reboulas et de deux autres petites tribus. »

Enfin, par une dépêche télégraphique, datée d'Alger le 26 mai, le maréchal duc d'Isly mande au ministre de la guerre :

« Tout le centre de la grande Kabylie, de Bongie à Sétif et à Hamza, a été organisé le 24, dans une assemblée solennelle des représentants d'environ 80 tribus. Nous avons nommé et investi les chefs.

« Les Kabyles sont soumis à un impôt modéré; ils doivent assurer les communications et opérer les transports.

« Les deux colonnes vont retourner à petites journées à Sétif et à Alger, en faisant exécuter les conditions imposées.

Le *Moniteur belge* contient le petit article suivant :

« Depuis quelques semaines les journaux de l'opposition entretiennent habituellement leurs lecteurs de la dissolution des chambres. Plusieurs d'entre eux vont jusqu'à publier les opinions individuelles des membres du cabinet ou des personnages politiques qui auraient été consultés sur la question. Nous sommes autorisés à déclarer que ces diverses nouvelles n'ont aucun fondement; que le ministère n'a point délibéré sur la dissolution des chambres, dont aucun fait n'a d'ailleurs révélé la nécessité, et qu'il n'a point eu recours à l'avis de ses amis politiques. La convocation des collèges électoraux avait déjà manifesté les intentions du gouvernement et elle aurait dû mettre fin à ces bruits. »

La Diète prussienne.

Dans la séance de la seconde curie du 21 mai, dont la *Gazette de Prusse* nous a apporté hier seulement le compte-rendu, la question de l'incorporation de Cracovie à l'Autriche a été soulevée par un député de la Silésie, M. de Milde. Ce député a examiné principalement la question sous le point de vue des pertes occasionnées au commerce prussien et surtout au commerce silésien par ce grave événement et par ses conséquences directes. Il s'est attaché à faire ressortir la précipitation de la mesure qui, en prenant le commerce au dépourvu, ne lui a pas permis d'écouler ses marchandises : il a démontré que l'introduction du tarif autrichien dans le territoire de l'ancienne république a eu pour effet de fermer un des débouchés les plus importants du commerce de la Silésie.

M. de Milde a terminé son discours, qui a été à plusieurs reprises interrompu par les bravos de l'assemblée, en faisant la proposition de prier le commissaire de la Diète de permettre qu'une pétition soit présentée et discutée, quoique l'époque de la présentation des pétitions soit passée. Cette pétition aurait pour objet de prier le roi de nommer une commission de liquidation qui constaterait les pertes résultant pour le commerce de l'incorporation de Cracovie à l'Autriche, et d'ouvrir des négociations par la voie diplomatique avec le gouvernement autrichien, à l'effet d'obtenir de justes indemnités pour ces pertes.

Après une courte discussion, dans laquelle M. de Canitz, ministre des affaires étrangères, a dit que le gouvernement s'occupait sérieusement de cet objet, M. de Bodenschwingh, commissaire royal, a déclaré qu'il ne s'opposait pas à la présentation de la pétition; il a promis de demander au roi qu'il permette que la Diète s'occupe de cette discussion.

Un député de la province rhénane, M. de Rorkirch, a soulevé ensuite la question des relations entre l'Espagne et la Prusse, dont l'interruption cause le plus grave dommage à l'industrie et au commerce de plusieurs provinces de la monarchie prussienne et notamment de la Silésie, de la Westphalie et de la province rhénane. L'orateur a annoncé qu'il avait l'intention de présenter une pétition sur cet objet, mais que l'article 13 du règlement l'en avait empêché. Aujourd'hui que cet article a été expliqué par le ministre des affaires étrangères lui-même de manière à faire admettre à la discussion les pétitions relatives aux questions de politique étrangère lorsqu'elles touchent en même temps aux affaires intérieures, il demande que sa pétition soit admise.

Plusieurs orateurs, et entre autres MM. Diergardt, Hansemann et Beckerath, ont fortement appuyé cette demande et ont fait ressortir le grave préjudice qui résulte pour quelques-unes de nos principales industries du pays, et notamment pour le fer et la soie, de la cessation des relations diplomatiques entre les gouvernements d'Espagne et de Prusse. M. Hansemann a fait remarquer que la Belgique jouit en Espagne de faveurs commerciales que la Prusse obtiendrait à son tour si son gouvernement voulait reconnaître la reine Isabelle. M. Diergardt s'est plaint de la manière dont la Prusse est représentée par ses agents à l'étranger, surtout en ce qui concerne les intérêts commerciaux. Le maréchal de la Diète, ne voulant pas prendre sur lui de décider si la pétition serait acceptée et mise en discussion, a consulté l'assemblée, et, comme il y avait doute, il a tranché la question en se prononçant pour le rejet.

La-dessus le commissaire royal a engagé l'auteur de la péti-

tion à s'adresser directement au roi et s'est offert à lui servir d'intermédiaire.

L'assemblée a ensuite adopté diverses pétitions tendant à prier le roi d'étendre l'oralité et la publicité des audiences dans les affaires criminelles à toutes les provinces de la monarchie, comme elles ont été décrétées pour la capitale par l'ordonnance du 17 juillet 1846. L'assemblée a rejeté à une forte majorité une pétition présentée par M. Beckerath à l'effet de demander la réunion des deux curies en une seule. Elle a adopté une pétition ayant pour objet de prier le roi de faire publier le projet relatif aux modifications à introduire au code pénal, avant de le soumettre à la discussion de la Diète.

De la crise financière en Angleterre.

London, 27 mai.

Vous me demandez mon opinion sur les causes de la crise financière qui pèse aujourd'hui sur l'Angleterre. Je souscris volontiers à votre demande, quoique je n'aie nullement la prétention d'être écrivain; mais ma position dans la Cité me permet de vous donner quelques renseignements qui pourront intéresser ceux de vos lecteurs qui s'occupent des questions financières.

La crise existe : les consolidés à 86 3/4, 7/8, les bons de l'Echiquier au pair ou en dessous, l'intérêt de 6 à 8 p. c. sur les meilleures signatures, sont un inflexible baromètre de la situation difficile du crédit. D'où provient la crise? D'un fait malheureusement trop bien constaté. Ce fait le voici : L'Angleterre est pauvre et n'a pas de quoi vivre; les moyens de subsistance lui font défaut. Si les denrées étaient abondantes dans les autres pays, notre position ne serait pas aussi mauvaise, nous pourrions acheter des aliments avec nos produits industriels. Mais il n'en est pas ainsi. La rareté des denrées alimentaires est générale dans une grande partie de l'Europe, et ce n'est ni avec de l'argent, ni avec du crédit, ni même avec les produits de nos manufactures que nous pourrions nous procurer toute la quantité d'aliments nécessaire à nos besoins. Le meilleur papier du commerce, l'or en barre lui-même, ne parviendrait pas à créer un hectolitre de blé qui n'existe pas. Lorsque l'équipage d'un navire en pleine mer en est réduit à la moitié de la ration, ce n'est pas la valeur de la cargaison soit en thé, soit en indigo, soit en coton, soit même en magnifiques châles des Indes qui fournira à l'équipage les moyens de manger. Le passager qui possède un sac de biscuit de mer est alors relativement plus riche que ne l'est Rothschild.

Ma comparaison n'est pas tout à fait exacte, fort heureusement. Si les subsistances ne sont pas abondantes partout, il y a des pays qui peuvent nous en fournir une certaine quantité, mais voici notre position. Un de nos fabricants demande tant d'hectolitres de blé ou l'équivalent pour avoir les moyens d'entretenir le travail dans ses ateliers; tous ses concurrents font à la fois la même demande, et toutes ces demandes réunies excèdent de beaucoup les moyens que l'on a d'y satisfaire. Il en résulte une espèce d'adjudication en hausse. Le soumissionnaire au prix le plus élevé obtient le crédit qui représente pour lui tant d'hectolitres de froment, les autres sont évincés. L'adjudicataire a été forcé, coûte que coûte, d'obtenir ce crédit, parce que l'entretien de notre commerce avec l'étranger est la seule ressource qui nous reste pour obtenir de quoi manger. Le fabricant est seul en état de nous fournir des aliments, parce qu'il opère la transmutation de nos produits industriels en matières mangeables venues du dehors.

Malheureusement notre commerce rencontre un rival formidable précisément au moment de la crise. Ce rival, c'est l'ensemble de nos chemins de fer en construction ou à construire. Des capitaux doivent être fournis dans des délais donnés pour les *railways* d'Angleterre, de France ou de Belgique; les engagements ont été pris, on doit y satisfaire. Le fabricant demande d'un côté les moyens de crédit qui lui sont nécessaires pour pouvoir fabriquer et vendre ses produits de son industrie, afin de tirer le blé de l'étranger; de l'autre, les chefs des compagnies des chemins de fer exigent les versements à faire sur les actions et menacent le retardataire (soit qu'il ne veuille pas, soit qu'il ne puisse pas payer) de la perte de sa mise déjà effectuée. Puisque les Etats-Unis sont détenteurs d'assez grandes quantités de denrées alimentaires, les Américains seraient disposés sans doute à nous donner un bon prix de nos produits industriels, et la vente de ces produits mettrait nos fabricants en mesure de payer un suffisant intérêt pour les sommes qui leur auraient été avancées sous forme de crédit, mais les chemins de fer s'y opposent.

La nation anglaise n'a plus de libre volonté, elle est livrée pieds et poings liés aux concessionnaires, aux directeurs des chemins de fer. Ceux-ci se sont engagés à livrer leurs *railways* à l'exploitation dans un délai donné, délai qui court toujours malgré la famine, malgré le manque de crédit, malgré l'élévation du taux de l'intérêt, malgré la misère universelle; n'importe, tant de myriades de chemins de fer doivent être achevés en Angleterre, en France, en Belgique. La législature a donné à des compagnies de chemins de fer le pouvoir d'exiger des versements immenses et sans cesse renouvelés. Ces versements détournent le crédit de sa route ordinaire, et pendant qu'on fait des chemins de fer, les ateliers de nos fabriques, dont les produits devraient être consommés à appeler les blés du dehors, restent sans travail.

A Dieu ne plaise que je conteste l'utilité des chemins de fer; je comprends mieux que personne la prospérité que ces voies de communication donneront au pays par les relations étendues et multipliées dont ils seront les promoteurs. Mais ce qui est certain cependant, c'est qu'ils ne peuvent rien contre la famine de cette année. Ils ne sont pas seulement improductifs, ils sont nuisibles. Le fabricant ne peut pas, comme un directeur de chemins de fer, faire des appels de fonds, il ne peut menacer d'une pénalité ceux qui manqueraient à faire leurs versements; il n'a pour lui ni acte de parlement ni cahier des charges de concession. Si le fabricant et le directeur de railway étaient également armés de tels pouvoirs, nul doute que le fabricant ne l'emportât sur son rival, parce que c'est lui, en définitive, qui, en maintenant nos relations avec l'étranger, nous procure des aliments. Mais la lutte n'est pas égale: notre argent n'est pas à notre libre disposition, parce qu'il est déjà engagé d'avance dans les chemins de fer.

Un déficit dans la récolte est sans doute une calamité nationale, mais ce n'est pas là le pire de notre position, car les exigences des chemins de fer ont aggravé cette calamité bien plus que les paiements faits à l'étranger pour combler le déficit dans la récolte. Cependant, bien des personnes persistent à croire que la crise financière est due uniquement à la nécessité de payer en matière métallique, les importations des céréales, et que les chemins de fer n'ont nullement contribué à cette crise. Ils croient même que la crise sera dissipée par l'abrogation du bill de 1844 de sir Robert Peel et par l'émission des billets de banque d'une livre, mesure, disent-ils, qui nous permettra de payer nos importations avec de l'or, sans déranger la circulation monétaire du pays.

Il n'en est pas ainsi; la détresse qui règne dans le monde commercial se déclare par la difficulté qu'on éprouve à faire des paiements et par le taux élevé que les personnes jouissant du meilleur crédit sont obligées de payer pour obtenir des capitaux. Le capital roulant d'un pays est nécessairement limité, et quand les sommes déboursées pour les railways excèdent ce qu'on peut approprier de ce capital roulant, il s'en suit un taux d'intérêt exorbitant et une détresse fatale dans les diverses branches de l'industrie. Il est clair que si les placements de fonds en actions dépassent le montant disponible des épargnes d'une nation ou la somme qu'elle peut affecter à cet objet, par cet emploi même, la demande pour les produits fabriqués sera diminuée, parce que la nation ne peut acheter dans ce cas autant de produits qu'elle aurait été en état de s'en procurer si elle n'avait pas enfouï ainsi dans ce genre d'entreprises une aussi grande partie de ses revenus; ou bien elle sera forcée d'avoir recours aux capitalistes, qui, évidemment, augmenteront le taux de l'intérêt de leurs prêts. Toujours est-il que le fabricant est dans un état de souffrance à cause du prix élevé des aliments et à cause de la dépense disproportionnée des reve-

nus de la communauté en construction de chemins de fer, et voici ce qu'il y a de vrai : *Lo fabricant, à la fin sera forcé de faire le sacrifice de ses produits fabriqués, et de les vendre à vil prix pour entretenir les échanges de commerce.* Ainsi, le fabricant se trouve dans la nécessité de payer les intérêts des capitaux qui lui sont demandés pour son capital d'emprunt: de là, faillites, fermetures d'usines et des fabriques, manque d'ouvrage aux ouvriers, et souvent souffrances extrêmes de la classe laborieuse, privée de travail, et où les vivres sont le plus chers.

La charge la plus lourde qui soit imposée au fabricant est l'intérêt des capitaux dont il dispose sous grevés. Jusqu'à présent le fabricant a toujours eu l'avantage sur ses concurrents à l'étranger, à cause du fait d'intérêt qu'il payait pour son capital. Mais si l'on continue à exiger des intérêts élevés pour les chemins de fer en construction, l'intérêt des capitaux se maintiendra à un taux élevé, augmentera même, et le fabricant ne pourra plus exporter ses produits, parce que les produits similaires étrangers seront fabriqués à meilleur marché que les siens. Le fabricant n'a, dans ce cas, qu'une ressource, et elle est cruelle, c'est de diminuer le salaire des ouvriers. Mais diminuez donc le salaire des ouvriers au moment où ils ne gagnent pas assez pour acheter du pain!

Soyez donc persuadés que si les entrepreneurs des chemins de fer veulent terminer les lignes en construction dans les courts délais qui leur sont assignés, le prix des produits industriels sera considérablement augmenté, et débouchés à l'étranger se fermeront et la classe ouvrière se trouvera dans une misère effroyable.

Il est indispensable que notre gouvernement s'adresse, non-seulement aux actionnaires de nos chemins de fer pour ralentir les constructions, mais qu'il s'efforce pour éloigner les époques de versement de fonds. Il s'adresse aux gouvernements des pays étrangers où les capitaux sont engagés dans ce genre d'entreprise pour que ces gouvernements exigent que les travaux soient conduits avec rapidité jusqu'à ce que cette crise soit passée.

(Indépendance.)

Avis aux navigateurs.

Nouveaux feux de Cayo-Piedras et de Cayo-Diana (1), à l'entrée de la baie de Cardenas (île de Cuba).

Deux phares ont été récemment élevés et mis en activité à l'entrée de la baie de Cardenas; le premier, érigé sur Cayo-Piedras, est le plus haut phare de Cuba; il a pour objet, non-seulement d'éclairer la navigation, mais de servir de repère à Cardenas, mais encore de faciliter les communications de long cours qui viennent à Matanzas et à la Havane.

Ce phare, qui est placé sur le point le plus haut de la caye, a 103 pieds 3 pouces espagnols (29^m, 24) au-dessus du niveau de la mer. Le feu qui y est établi est tournant, et accomplit sa révolution complète en conservant sa plus grande intensité pendant 50 secondes, et demi-obscurité pendant les 10 secondes restantes.

D'après quelques expériences, la lumière du phare de Cayo-Piedras s'aperçoit du pont d'une goëlette à 15 milles.

Le phare de Cayo Diana sert pour arriver pendant la nuit au port de Cardenas. Pour cela, et afin d'éviter qu'on ne confonde sa lumière avec celle de la terre, elle a un mouvement de rotation et des teintes de rouge et de blanc.

La hauteur totale de ce phare au-dessus du niveau de la mer est de 103 pieds 3 pouces (15^m, 07), et sa lumière porte à 9 milles.

Etablissement d'un feu sur l'île de Procida (golfe de Naples).

Les navigateurs sont prévenus qu'à partir du 30 avril 1847 il y aura un phare à l'appareil catoptrique de quatrième ordre à feu fixe, variable, dans le canal de Procida, sur la pointe dite Ciopeto, à 40° 46' 33" de latitude nord, et 11° 40' 48" de longitude. Ce feu est élevé de 23 mètres environ au-dessus du niveau moyen de la mer, et peut être aperçu à la distance de 12 milles marins.

Eclairage de la rivière d'Arracan. Achèvement du feu de la Mosquée ou Faquer (Indes orientales.)

Il a été publié, dans le courant de l'année dernière, un avis émané des directeurs des Indes orientales, relatif à l'établissement d'un feu sur la roche Great-Savage, à l'entrée de la rivière d'Arracan et d'Akyab.

Dans les instructions nautiques qui accompagnent ce document, on a question de l'achèvement prochain d'un feu établi sur la pointe de Mosquée.

Un nouvel avis émané de la même source porte à la connaissance des navigateurs que la construction de ce feu est actuellement terminée, et a été mis en activité. Le point sur lequel il est établi et qui est désigné par le premier avis sous le nom de pointe Mosquée, a été changé de nom dans le nouvel avis celui de pointe Faquer, sous lequel il est plus connu. C'est d'ailleurs celui qui lui est assigné par le commissaire de la marine. Nous rappellerons que le feu dont il s'agit est d'un rouge foncé, et est visible à environ 6 milles, ou à 3 milles au delà de la barre.

Nouvelles et faits divers.

S. M. l'empereur de Russie a fait remettre à son consul-général à Bucharest une somme de 3000 ducats pour venir en aide aux personnes qui ont été incendiées. S. M. a ordonné en même temps qu'il y ait dans tout l'empire une collecte au profit des habitants de Bucharest dont les maisons ont été détruites par l'incendie.

— On nous écrit de Saint-Petersbourg, à la date du 13, que l'empereur a l'abolition de l'esclavage en Russie, cet objet des plus vives sollicitudes de S. M. l'empereur Nicolas, vient de faire un pas immense, grâce à la démonstration aussi éclatante qu'inattendue de générosité faite par M. Ruminn, un des principaux propriétaires de ce pays. Cédant à l'élan du cœur, ce riche particulier a subitement accordé un affranchissement complet à huit mille serfs des deux sexes qui lui appartenait. Les gouvernements de Nijni et de Riazan, et ce qu'il y a de plus noble dans la conduite de M. Ruminn, c'est que, complétant son œuvre de charité, il a voulu, moyennant une faible redevance, abandonner sa population, rendue par lui à la liberté, la jouissance des domaines auxquels elle se trouve répandue. Ce double acte de charité s'est accompli avec une simplicité qui en a encore relevé le mérite.

Au moment où M. Ruminn a quitté les domaines dont il venait d'être libéré, il a généreusement cédé, tous les serfs libérés, à l'exception de quelques-uns malades, ont voulu accompagner en masse celui qu'ils appelaient leur maître et qui maintenant ils nomment leur père, bien au delà du territoire où se trouvent situés ses domaines.

Lorsque l'heure de la séparation fut enfin venue, ce n'est pas à huit mille personnes que M. Ruminn dut adresser ses remerciements, mais à plus de vingt mille personnes appartenant aux populations des villages étrangers, qui toutes, soulevées par l'écho de ce grand bienfait, étaient venues se grouper autour du généreux libérateur. Si l'on joint ce nouveau fait aux efforts déjà tentés, pour l'abolition de l'esclavage en Russie, par le prince Woronzoff, le comte Protassoff et M. Koldgrivoff, et surtout aux puissants encouragements donnés par le gouvernement lui-même, ne doit-on pas espérer de voir enfin luire avant peu le jour de la liberté pour tant de milliers d'hommes qui donnent encore l'aspect de l'esclavage au sein d'une nation chrétienne et civilisée.

(1) Il n'existe aucune caye de ce nom sur le plan de la baie de Cardenas, publiée à Madrid en 1836; mais sur la route de Cayo-Piedras à Cardenas, on trouve une caye désignée sous le nom de Cayo-Anas ou Cayo-da-Anas, et dont il est vraisemblable qu'il y a eu ici une erreur de transcription. Cette caye est d'autant plus admissible qu'un phare placé sur Cayo-da-Anas s'aperçoit parfaitement le jour de celui dont la description est donnée ci-dessus.

ma en foire, c'est ce qu'il est facile d'expliquer. Les marchands ne tardèrent pas à venir exploiter les pénitents dont le nombre était grand; les joueurs vinrent exploiter les marchands; les pauvres Indiens vinrent faire bémol à San-Juan leurs poules, leurs ânes et leurs chiens. Les voleurs vinrent mettre à contribution à leur tour les pénitents, les marchands, les joueurs, les Indiens, et une nuée de courtisanes s'abattit comme des saute-relles dévorantes sur cette mêlée de dupes et de fripons. Telle fut l'origine de la foire actuelle. C'est parmi ce ramassis de gens sans aveu, de filles perdues, de joueurs, de voleurs, que se débattent des affaires immenses, et tel est le danger permanent de ce ra semblant, que les négociants ne traitent, littéralement parlant, que le pistolet ou le sabre d'une main et la marchandise de l'autre. Les environs de la ville, battus en tous sens par des hordes errantes de *rateros* (2) et de *salteadores*, n'offrent pas plus de sécurité que l'intérieur; malheur aux petits marchands, aux pèlerins isolés que leur mauvaise étoile livre sans armes à des chacals affamés! Le soir, quand l'oracion a sonné, on barricade soigneusement les boutiques, et, tandis que les marchands calculent leur recette, la ville reste livrée aux joueurs, aux courtisanes et aux voleurs que, dans ce pays fatigué, le sacrilège même n'arrête pas.

Telle était la ville où une singulière mésaventure survenue à mon compagnon de voyage allait me forcer de prolonger mon séjour. J'ai dit que le Parisien, après avoir long-temps mené par goût la vie du marchand nomade, était devenu le chargé d'affaires d'une grande maison de commerce. Malheureusement M. D.... n'avait pas encore eu le temps de se familiariser avec son nouveau rôle, et il apportait avec lui à San-Juan un chargement de menues marchandises dont il espérait se défaire avantageusement. Il n'avait jamais visité certains Etats du Mexique où, malgré les efforts de la diplomatie européenne, la vente en détail est interdite aux étrangers; il ignorait qu'à San-Juan cette loi vexatoire fût en vigueur. Agissant en conséquence, il eut bientôt placé à très bon prix une partie de ses marchandises de détail. Quand il me fit part du résultat de ses premières opérations, je l'avertis du danger qu'il courait en les prolongeant. Déjà il était trop tard. Une dénonciation avait été portée contre M. D.... La justice espagnole, avec une célérité digne des cadis d'Orient, condamna le pauvre négociant, sans même l'entendre, à la confiscation de tous les articles qu'il avait en main, à dix-huit mois de travaux forcés à la Laguna de Chapala, et un mandat d'amener fut immédiatement lancé contre le délinquant.

En présence de cet arrêt que l'exécution devait suivre de près, le mieux à faire était de soustraire d'abord à la rapacité de la justice tout ce qui pouvait être saisi, puis de s'assurer une espèce de *hab-as-corpus* ou sauf-conduit personnel. Je me mis à la disposition de M. D.... pour lui aplanir les démarches que nécessitait sa position critique. Mon compagnon avait expédié à l'assesseur de la Barca, petite ville à quarante lieues de San-Juan, un exprès sur le meilleur de mes deux chevaux, pour solliciter le sauf-conduit indispensable. La liberté, la fortune de M. D...., dépendaient de la fidélité du messager. Chaque jour, j'allais moi-même sur la route attendre le retour de l'envoyé. Enfin il arriva et me remit le sauf-conduit; mais, par une fatalité singulière, le jour même où je revenais à San-Juan porteur de cette bonne nouvelle, M. D.... avait été incarcéré; le sauf-conduit était arrivé une heure trop tard. Je dus donc m'adresser à l'alcade de San-Juan pour réclamer la mise en liberté de mon compatriote.

J'avais déjà plusieurs fois en affaire aux alcades du Mexique, et chaque fois aussi l'imprévu de leurs décisions, la naïveté de leurs arrêts, la bonhomie de leurs injustices, avaient été pour moi de nouveaux sujets de surprise. J'avoue cependant qu'en me dirigeant vers la demeure de l'alcade de San-Juan, je ne m'attendais guère aux nouvelles révélations que cette entrevue allait me procurer sur les mœurs mexicaines.

Au moment où j'étais introduit dans le hangar qui servait de salle d'audience, un visiteur causait déjà avec l'alcade. Nonobstant étendu sur une *butaca* (3), ce visiteur portait dans toute sa splendeur le pittoresque et riche costume mexicain (4); l'or, le velours, la soie, s'épalaient à profusion sur ses vêtements; ses bottes de cheval, brodées, valaient certainement plus de quatre cents francs, et le reste était à l'avenant. On comprendra ma surprise quand je reconnus dans ce personnage si magnifiquement équipé le proscrit mystérieux des savanes de Tubac. Mon premier mouvement fut de laisser échapper une exclamation d'étonnement, je me retins et j'attendis, à tout hasard, que le bandit voulût bien me reconnaître lui-même; mais, comme la mienne, sa figure resta impassible. L'alcade et lui fumaient une cigarette; il y avait entre eux une intimité évidente. Seulement l'alcade, sans doute par déférence pour son hôte, était assis sur un simple tabouret en roseaux.

— Seigneur alcade, lui dis-je, j'ai l'honneur de baiser les mains de votre seigneurie et de vous prier de prendre connaissance de ce papier; mais peut-être, malgré l'urgence de l'affaire qui m'amène, suis-je importun dans ce moment?

— Nullement, me dit l'alcade en tendant la main, ce cavalier et moi n'étions occupés qu'à causer d'amitié.

L'alcade parcourut des yeux le sauf-conduit que je lui avais présenté et me le rendit au bout de quelques minutes, en me disant:

— J'en suis fâché, mais vous venez trop tard, le cavalier dont le nom est mentionné dans cet écrit est déjà en prison.

— Je le sais, lui dis-je, mais c'est à tort.

— Et depuis quand la justice se trompe-t-elle? reprit l'alcade d'un ton solennel.

Je me justifie, dans ma réponse, de reconnaître l'infailibilité de la justice mexicaine, et j'insistai pour obtenir l'élargissement de M. D....

— C'est impossible, reprit obstinément le magistrat; suivez bien mon raisonnement. Ce sauf-conduit est postérieur en date à l'arrestation de votre compatriote, donc ce dernier est légalement incarcéré, et, malgré votre désir, je ne puis maintenant vous mettre à sa place. Tout ce que je puis faire pour vous, c'est de vous envoyer le rejoindre.

Je m'évertuais à faire comprendre à l'alcade le but de ma démarche, quand le personnage aux galons d'or intervint officieusement.

— Seigneur alcade, dit-il, vous vous méprenez sur l'intention de ce cavalier: son désir est de délivrer son compatriote, mais non de se faire mettre en prison à sa place ou de l'y aller rejoindre. C'est encore une méprise de vos alguazils que vous devriez casser aux gages.

— Il faudrait d'abord leur payer, grommela l'alcade. Je puis faire mettre les gens en prison, mais je ne puis en faire sortir personne. Quant à mes alguazils, je leur ai donné carte blanche pour emprisonner ceux qui leur paraissent suspects, et, à une piastre par tête, que le prisonnier paie, bien entendu, leurs profits sont assez beaux pendant la durée de la foire. Ce moyen de les payer est de mon invention, ajouta glorieusement l'alcade.

La figure du proscrit parut se rembrunir.

— Ah! ce moyen est de votre invention, dit-il; alors je ne m'étonne plus si, dans leur ardeur, ils ont arrêté le *Zurdo* (5) et le *Santucho* (6), pendant qu'ils accomplissaient leurs dévotions.

— Quoi! balbutia l'alcade interdit, ces deux personnages sont de votre... connaissance.

— Oui, et c'était d'eux que je venais vous parler quand ce cavalier, dit-il en me désignant, est arrivé. Puis-je savoir le délit dont ils se sont rendus coupables?

— Je serais embarrassé, dit l'alcade, qui semblait chercher à se justifier, de préciser les faits, mais de pareils drôles...

— Eh bien! alors? interrompit le proscrit en regardant l'alcade avec un froid sourire qui parut le glacer.

— Eh bien! mes alguazils ont pensé judicieusement que deux hommes qui descendaient tous les jours la côte de San-Juan à genoux ne pouvaient être que des gens souillés de crimes; c'est dans cette conviction qu'ils les ont arrêtés.

— Pour gagner deux piastres. Eh bien! seigneur alcade, le *Zurdo* et le *Santucho* sont blancs comme neige.

— Au fait, dit l'alcade, qui semblait n'avoir discuté que pour la forme, nous sommes dans une ville célèbre par ses miracles.

— Le premier, reprit le *salteador*, a déjà depuis longtemps fait toutes les pénitences nécessaires pour son arriéré, et ses promenades à genoux n'avaient pour but que de le mettre un peu en avance. Quant au *Santucho*, c'est une spéculation lucrative pour lui d'expié les péchés des autres, ce qui fait qu'il a beaucoup de besogne. Vous trouverez bon, j'espère, que je prenne les mesures nécessaires pour faire mettre en liberté deux pénitents aussi recommandables.

— Certainement! s'écria l'alcade, je l'aurai même pour très agréable.

— Quant à vous, seigneur cavalier, reprit le proscrit, si vous voulez bien recourir à ma protection, je pourrai faire aussi quelque chose pour votre compatriote.

Converti par l'exemple de l'alcade, je crus devoir répondre à cette offre par une courtoise inclination de tête.

— A une condition cependant, cet élargissement vous coûtera cent piastres. C'est à prendre ou à laisser, vous y réfléchirez. C'est le prix d'un voyage vers l'assesseur; si ce prix vous convient, vous n'aurez qu'à venir me trouver ce soir à dix heures pour me donner votre réponse.

Je ne crus pas devoir accepter tout de suite, et je promis à mon redoutable protecteur de l'aller trouver à l'adresse qu'il m'indiqua, si je me décidais à faire ce sacrifice. Le proscrit se retira presque aussitôt.

— C'est un grand seigneur? demandai-je alors à l'alcade, espérant obtenir quelques renseignements sur la position nouvelle du fugitif de Tubac.

— C'est un marchand de bestiaux, reprit l'alcade à haute voix. Puis, au bout de quelques minutes de silence:

— C'est un chef de bande par occasion, reprit-il à voix basse.

— Un chef de bande de quoi?

— Eh! *Caramba!* de voleurs de grands chemins; je vous dis cela parce que vous le saurez ce soir et qu'il n'y a pas d'indiscrétion, sans quoi je pourrais perdre la bienveillance qu'il m'a toujours témoignée, car, ainsi que vous l'avez vu, il veut bien me traiter comme son égal.

— C'est beaucoup d'honneur pour vous, seigneur alcade!

(La suite à un prochain numéro)

(5) Le gaucher.
(6) L'hypocrite.

Théâtre-Royal-Français.
Jeudi 3 juin 1847.
SECONDE REPRÉSENTATION DE
MADemoiselle RACHEL,
Sociétaire et premier rôle du Théâtre Français.
PHÈDRE,
Tragédie en cinq actes, de Racine. — Mlle Rachel remplira le rôle de Phèdre.
On commencera à 8 heures précises, par l'ouverture de *Néron, de Reissiger.*

ANNONCES.

J. G. VAN NIË,
Leverancier van Z. M. den Koning en Hoogstdezelfs Hof, Fabrikant in Japansche en diverse Lakwerken, Meubelen, Serviesgoederen, rijk vergulde Spiegel- en Schilderijlijsten, enz., enz., te 's Hage.

Heeft de eer te berigten, dat zijn Magazijn van 't Spui, n° 20, verplaatst en geopend is in de Eerste Wagenstraat bij de Vlamingstraat, n° 105, en ruim voorzien is van bovengemelde artikelen, welke ter uitbreiding zijner affaire tegen zeer matige prijzen zullen worden gedebiteerd.

ETABLISSEMENT DE BAINS DE MER
de **A. E. MAAS,**
à
SCHÉVENINGUE.
L'Ouverture des Bains de Mer aura lieu Mercredi 2 Juin.

DRAGEES DE GÉLIS ET CONTÉ
AU LACTATE DE FER,
Approuvées par l'Académie de médecine de Paris.

Le rapport académique et une longue expérience constatent la supériorité sur tous les ferrugineux connus et elles sont généralement prescrites par les médecins dans le traitement des pâtes colorées, la faiblesse et de la plupart des maladies des femmes, contre les troubles d'estomac, les maladies du foie ou de la rate, la diarrhée chronique, les scorbutiques, etc. — Toutes les boîtes portent le cachet et la signature Gélis et Conté.

Pharmaciens dépositaires: E. van Santen Kolff, dépositaire général pour toute la Hollande, à Rotterdam; F. Romeyn, à Arnhem; M. D. Bosch, à Bois-le-Duc; A. P. Maassen, H. J. van den Groot, à Breda; Van Renesse, à La Haye; Grossier, à Maestricht; Blaess, à Middelbourg; J. H. Coenen, à Nymègue; A. P. M. de Utrecht, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville.

Cours des Fonds Publics
Bourse d'Amsterdam du 31 Mai

	Int.	30 mai	31 mai
Dette active	2 1/2	58 1/2	58 1/2
Dito dito	3	70 1/2	70 1/2
Dito en liquidation	3	70 1/2	70 1/2
Dito dito	4	89 1/2	89 1/2
Dito des Indes	4	89 1/2	89 1/2
Pays-Bas			
Syndicat	3 1/2	—	—
Dito	3 1/2	—	—
Société de Commerce	4 1/2	—	174 1/2
Act. du lac de Harlem	5	—	—
Chemin de fer du Rhin	4 1/2	—	—
Act. du Chemin de fer Holland.	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 1/2	—	—	105 1/2
Dito dito 1828 & 1829 1/2	—	—	104 1/2
Inscrip. au Grand Livre	6	—	68 1/2
Certificats au dit	6	—	69 1/2
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	97 1/2
Emprunt de 1840	4	—	89 1/2
Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88 1/2
Passive	—	—	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Delerred	—	—	—
Espagne			
Ardois	5	—	19 1/2
Dito	3	—	36 1/2
Coupons Ardois	—	—	15 1/2
Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche			
Dito métalliques	5	—	103 1/2
Dito dit	2 1/2	—	—
France			
Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne			
Actions 1836	—	—	—
Brésil			
Id. id. 1843	—	—	—
Portugal			
Obligations à Londres	3	—	35 1/2

Bourse de Paris du 29 Mai

	Int.	28 mai	29 mai
France			
Cinq pour cent	—	—	116 1/2
Trois pour cent	—	—	78 50
Emprunt Ardois	—	—	—
Espagne			
Anc. différée	—	—	—
Nouv. dit	—	—	—
Passive	—	—	—
Naples			
Certificats Falconet	—	—	103 1/2
Pays-Bas			
Dette active	2 1/2	—	—
Dette active	5	—	—
Belgique			
Dito	3	—	—
Banque belge	—	—	—
États-Unis			
Obligations de la Banque	—	—	—

Bourse de Londres du 29 Mai

3% Cons. 88 1/2, 1/2. — 2 1/2% Holl. 58 1/2, 1/2. — 4% id. 39 1/2, 1/2. — 22 1/2. — 3% 33 1/2. — Portug. 4% 32 1/2, 33 1/2.

Bourse de Vienne du 25 Mai

Métalliques, 5% 106 1/2. — Lots de fl. 500, 154 1/2. — Lots de 250, 141. — Actions de la Banque 1595.

Bourse d'Anvers du 31 Mai

Métalliques, 5% —. — Naples, 5% —. — Ard., 5% 18 1/2. — Dettes anciennes, —. — Passive 5% —. — Lots de Hesse —. — Cours B. de S. (2 1/2 heures). Ardois sans variation.

Période d'Été.
Chemin de Fer Hollandais

HEURES DE DÉPART D'AMSTERDAM A ROTTERDAM ET VICE-VERSA LA HAYE.

Départ d'AMSTERD.	Départ DE HARLEM.	Départ DE LEIDE.	Arrivée A LA HAYE.	Départ DE LA HAYE.	Arrivée A ROTTERD.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8 00	—	9 34	10 00	8 00	—
11 00	—	12 25	12 48	10 5	—
1 00	32	—	—	4 00	—
4 30	5	6 4	6 31	6 36	—
8 30	5	10 5	10 32	10 37	—

Départ DE ROTTERD.	Arrivée A LA HAYE.	Départ DE LA HAYE.	Départ DE LEIDE.	Départ DE HARLEM.	Arrivée A AMSTERD.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	8 30	—
7 00	7 45	7 50	8 22	9 22	—
9 00	9 45	—	—	—	—
12 00	12 43	12 48	1 16	2 9	—
3 00	3 44	3 49	4 21	5 20	—
7 30	8 14	8 19	8 51	9 50	10 10
9 00	9 45	—	—	—	—

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, *Lage Nieuwmarkt*
Dépôt général à Amsterdam chez M. Schooneveld et
Be rsteeg; et à Rotterdam, chez S. VAN REYN, *Nieuwe Hoofdwijk*

(2) Voleurs en petit, voleurs à pied, l'opposé de *salteadores*.
(3) Fauteuil de cuir à bascule.
(4) Le costume mexicain complet, harnachement de cheval compris, vaut dix ou quinze mille francs.